

La circulation est commencée par la banque et ne demande aucun effort de la part du public ; au contraire, il faut un effort de la part du public pour arrêter la circulation une fois commencée. Il est très-évident que les institutions de circulation doivent précéder les banques de dépôts.

La circulation est une espèce de réclame ; elle sert à faire connaître la banque, à en établir le crédit, à la populariser. Ainsi, suivant l'ordre logique, les opérations au moyen de la circulation doivent précéder celle qui se fait au moyen des dépôts. Bagehot en donne l'explication dans les termes suivants : " Dans un pays où les banques ne sont pas en vogue, quand un particulier, pour une cause ou pour une autre, reçoit un montant en or, il ne le dépose point : il a peur ; la banque peut tomber d'un jour à l'autre ; alors son or sera perdu.

Si au contraire ce montant est en billets, il peut faire une de ces trois choses : demander le paiement des billets au comptoir de la banque qui les a signés, recevoir le paiement en espèces sonnantes, qu'il gardera chez lui ; ou garder les billets chez lui ; ou enfin les déposer à la banque. S'il a intention d'employer cet argent tout de suite, le papier ayant cours comme l'or, excepté pour les dettes payables à l'étranger, il ne prendra pas la peine de les échanger.

Il n'aura peut-être pas un besoin immédiat de son argent, et comme le papier vaut l'or pour les opérations commerciales, il ne prendra pas la peine d'exiger le paiement de ses billets ; il les conservera chez lui ; bien vite il s'apercevra qu'au lieu d'avoir des billets, il serait préférable de les mettre entre les mains du banquier ; le danger de perdre se trouve diminué d'autant.

Supposons qu'il garde le papier d'une banque chez lui, et qu'elle tombe, ses billets ne vaudront rien. S'il dépose son argent et que la banque vienne à faillir, il perdra pareillement. Qu'il garde des billets dans son propre coffre ou qu'il les dépose, si la banque vient à tomber, il perdra ; mais en les conservant chez lui, il y a deux dangers de plus qu'en les déposant : les voleurs et le feu.

S'il a ouvert un compte à la banque, ces dangers disparaissent, ou mieux ils sont transférés du déposant au dépositaire.

Il n'y a pas de doute que cette vérité, quoique d'une simplicité élémentaire, met du temps à se répandre parmi les classes non instruites ; mais à la fin, le sens commun—chose bien rare—prévaut, et les dépôts commencent."